

CNFPT / Centre Inffo / Région Alsace, 7/8 Juin 2007
Plan régional de développement des Formations professionnelles
enjeux de la concertation pour un PRDF
Steven THENAULT,

Un PRDF, c'est :

- Un plan qui doit décrire les évolutions souhaitables de l'offre de formation professionnelle, tout au long de la vie. Une vision, une anticipation de l'évolution de l'appareil de formation.
- Des évolutions tels que les acteurs économiques et sociaux des territoires les perçoivent pour répondre aux évolutions de la demande économique et sociale.
- Une approche territoriale, transversale et pluriannuelle et non pas une compilation de projets de structures pour des projets cloisonnés à court terme.
- Une mise en cohérence de différentes voies de formation :

Apprentissage, FP initiale en temps plein, FPC, contrats en alternance et plus largement les actions soutenues par les partenaires sociaux.

- Des priorités pour le plan régional d'information et d'orientation en cohérence avec les évolutions souhaitées de l'offre de formation
- Une occasion de revisiter le pilotage régional en combinant la nécessaire pluri annualité d'une programmation pour le socle dur d'une offre de formation professionnelle et le principe de subsidiarité pour des projets conjoncturels dans les territoires.
- Une opportunité pour réformer les partenariats avec les grands opérateurs de formation, notamment l'AFPA, les GRETA, les chambres etc....
- Un cadre pour structurer une politique contractuelle avec les financeurs.

Quel contexte pour la concertation ?

- Une double dichotomie qui peut complexifier la recherche d'efficacité dans les territoires.

La 1^{ère} : l'emploi et la formation : les responsabilités de l'Etat en matière d'emploi sont à l'origine des contrats aidés qui supposent des liens avec la formation. Les contrats aidés étaient précédés par des actions directes en matières de formation au titre d'une politique d'emploi.

La 2^{nde} : la sphère « partenaires sociaux » et celle autour des pouvoirs publics. L'accord interprofessionnel du 5 déc. 2003 suivi par la loi du 4 mai 2004 a renforcé le rôle des branches dans la mise en œuvre des politiques de formation professionnelle et la loi du 13/08/2004 a réaffirmé le rôle central des Régions dans la coordination de ces mêmes politiques.

Les contrats d'objectif constituent cependant un bel outil pour échanger et mettre en cohérence, à la condition qu'il ne se limite pas à un recueil de stratégies constatées et cloisonnées.

- Un cloisonnement des dispositifs qui conduit à 2 choses :
 1. une multiplication d'instances de concertation, autant que de dispositifs alors que l'enjeu est la complémentarité d'une offre de formation professionnelle.
 2. un recours aléatoire aux dispositifs pour les formés, le hasard est à l'origine du recours d'une personne à tel ou tel mode de formation.

Des éléments qui rendent l'exercice difficile mais pas impossible :

- Les moyens humains pour l'Education Nationale sont décidés à un autre niveau (ex. suppression des 5 000 postes d'enseignants)
- Les marges de manœuvre des partenaires sociaux en région ne sont pas si simples, des règles édictées à Paris existent bien par le biais des OPCA ou de l'assurance chômage.
- Des décisions prises au National au titre de ses politiques de l'emploi peuvent interférer sur l'offre de formation. Récemment, le Parcours d'Accès à la Vie Active, le PAVA lancé par l'Etat via l'AFPA interfère sur l'offre régionale.

La concertation et le pilotage prévue en Alsace

- Un COPIL politique composé d'élus issus de différentes commissions, économie, éducation, FPC politique des jeunes.
- Des élus référents dans les territoires pour garantir le bon déroulement de l'élaboration et ensuite la mise en œuvre
- Une alternance entre entretiens territoriaux et régionaux
- Des échanges avec des acteurs territoriaux autour d'une analyse préalable de nature à mettre en exergue les questions à poser sur les territoires (les réalités territoriales, des analyses transversales dans une logique transversale)
- Des réflexions à caractère prospectif « quelles compétences pour demain en Alsace » et mise en perspective des questions et pistes issues des entretiens territoriaux.
- Des ateliers territoriaux thématiques issus de ces travaux.

En conclusion :

Un PRDF, plus qu'un plan, c'est :

- l'occasion de valider une nouvelle méthode de concertation tout au long des années ;
- une belle opportunité d'aller plus loin encore dans des logiques de contractualisation avec les acteurs concernés par le champ de l'éducation et de la formation.